



Signé

Monsieur Etienne GUYOT
Préfet de région
PREFECTURE
2 esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 BORDEAUX

NICOLE BONNEFOY

Mansle-les-fontaines, le 13 novembre 2025

SENATRICE DE LA
CHARENTE

Objet : Situation des capacités d'accueil des postes sources de Confolens et Ruffec - Suspension des projets photovoltaïques.

SECRETAIRE
BUREAU DU SENAT

Monsieur le Préfet,

VICE PRESIDENTE DE LA
COMMISSION
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE

Je viens d'être destinataire d'un courrier d'Enedis informant de la suspension du traitement des demandes de raccordement pour plusieurs projets photovoltaïques situés en Charente-Limousine, en raison de la saturation du poste source de Confolens et de l'absence, à ce stade, de capacités d'accueil supplémentaires dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR).

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE LA
CHARENTE

Selon les informations communiquées, cette situation concernerait 72 projets actuellement instruits, dont l'avenir se trouve désormais incertain. Cette annonce interpelle profondément les élus, les porteurs de projets, ainsi que l'ensemble des acteurs territoriaux engagés dans la transition énergétique.

PRESIDENTE DE LA
COMMISSION TRANSITION
ECOLOGIQUE,
AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET SANTE

Aussi, au regard des conséquences économiques, foncières et administratives que peut engendrer une suspension prolongée, je souhaite vous interroger directement sur plusieurs points essentiels :

1. Quelle est la durée prévisionnelle de suspension des projets rattachés au poste source de Confolens ?

Le courrier d'Enedis évoque une révision du S3REnR pouvant s'étendre « jusqu'à fin 2027 ». Pouvez-vous nous confirmer cette échéance, ou nous indiquer si un calendrier plus précis est arrêté par les services de l'État et lequel ?

.../...

Permanence : 22G, rue Grange du Chapitre - MANSLE - 16230 MANSLE-LES-FONTAINES
• Tél. 05 45 90 15 95 • Fax 05 45 39 93 08

E mail n.bonnefoy@senat.fr • Site www.nicole-bonnefoy.com



2. Quelle sera la prise en compte des dossiers déjà engagés ?

Plusieurs projets ont fait l'objet d'investissements significatifs, d'études avancées et parfois même de procédures foncières ou environnementales déjà entamées.

Pouvez-vous nous préciser comment seront traités les dossiers en cours, et si ceux-ci bénéficieront d'une forme de priorisation ou de garantie lors de la réouverture des capacités d'accueil ?

3. Quelle conduite tenir concernant les nouveaux projets examinés en CDPENAF ?

Chaque mois, la CDPENAF (à laquelle je siège) est saisie de nouveaux dossiers photovoltaïques. Or, il apparaît paradoxal de continuer à instruire ces projets alors même que, faute de capacités de raccordement, ils seront inévitablement suspendus.

Pouvez-vous nous indiquer si des instructions doivent être données aux services de l'État et aux collectivités pour adapter le flux d'examen des projets, afin d'éviter des démarches longues et coûteuses sans perspective de réalisation ?

4. Qu'en est-il de la situation du poste source de Ruffec ?

Au-delà du secteur de Confolens, je souhaite également attirer votre attention sur la situation du poste source de Ruffec, pour lequel plusieurs projets importants demeurent en attente de raccordement.

Je suis sérieusement préoccupée par l'éventualité d'un scénario similaire à celui de Confolens.

Je vous saurais gré de bien vouloir me préciser l'état exact des capacités d'accueil de ce poste source, ainsi que le nombre et la nature des projets actuellement en file d'attente et les éventuelles limitations identifiées par RTE ou Enedis.

La transition énergétique est un objectif partagé et assumé par nos collectivités. Mais elle doit pouvoir s'appuyer sur une visibilité claire des capacités d'accueil, sur une planification opérationnelle réaliste et sur une cohérence entre les procédures administratives et les capacités effectives du réseau.

Je vous remercie par avance des précisions que vous pourrez apporter sur l'ensemble de ces points, qui conditionnent la poursuite sereine des démarches engagées en Charente-Limousine et au nord du département.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Nicole BONNEFOY
Sénatrice de la Charente